

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE**

L'an deux mil vingt-six, le 7 Juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 12**

**Nombre de pouvoirs : 2**

**Nombre de suffrages exprimés : 14**

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

**Date de la convocation : 25 Juin 2026**

**Étaient présents :** MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, BOSIO Anaïs, LORENZATO Jean, CARIDROIT Sylvie, FLAN Laëtitia, MAZET Véronique, BALDINI Wilfried, GAZEAU Christophe, DE LONGHI Joël formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres

**Étaient représentés :** Mr RAFFAELLO Julien donne pouvoir à Mme BOSIO Anaïs  
Mr SANCHEZ Pascal donne pouvoir à Mr DE LONGHI Joël

**Étaient excusés :** Mme LAVERGNE Pauline

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°20260707-03**  
**Complexe Lasplaces – Mission de Maîtrise d'œuvre**  
**Proposition de prix**

Les services de Lot-et-Garonne Ingénierie 47 sont venus en mairie faire le point sur les travaux possibles à faire durant le mandat. Il est ressorti que le dossier concernant le Complexe Lasplaces était bien avancé avec des demandes de subventions accordées. La municipalité actuelle, trouvant le projet du Complexe Lasplaces initié par l'ancienne municipalité important et intéressant pour la commune a décidé de poursuivre ce dossier.

Pour se faire les élus chargés de l'étude de ce dossier se sont rapprochés de Monsieur JULHE Jean-Luc, de l'entreprise Pi r<sup>2</sup> Infra sise 53bis, rue de Sevin 47000 AGEN. Ce dernier ayant été choisi à l'époque en 2024 pour la mission de la moe concernant la création d'un city stade, la sécurisation du site, la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux (complexe Lasplaces).

Monsieur JULHE Jean-Luc, a donc lors d'une réunion avec les élus chargés du dossier exposé le projet initial. Les élus ont donc demandé à Mr JULHE Jean-Luc de faire une proposition de prix actualisé.

Il ressort que pour un coût prévisionnel des travaux de 216 000 € HT il ressort un coût de Moe Tranche Ferme de 20 193.60 € TTC (dans ce montant sont compris les honoraires de l'entreprise Pi r<sup>2</sup> infra et les honoraires de Mme HUSSON qui déposera le permis d'aménager).



**AR Prefecture**

047-214700437-20260707-2026070703-DE

Reçu le 13/07/2026

Cette opération est prévue au budget primitif 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la proposition de l'entreprise Pi r<sup>2</sup> Infra portant sur la mission de maître d'œuvre – tranche ferme - concernant la création d'un city stade, la sécurisation du site, la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux au Complexe Lasplaces pour un montant de 16828 € HT soit 20193.60 € TTC.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires,

Pour copie conforme,

A Buzet-sur-Baïse, le 8 Juillet 2026

La Secrétaire de séance  
Rachel BIASON



Le Maire,  
Christophe SANS

